

AGENCE DE PROTECTION  
ET D'AMENAGEMENT DU LITTORAL

Avis d'appel d'offres  
N°3/2016

TRAVAUX DE PROTECTION DU LITTORAL DE SOUSSE NORD CONTRE  
L'EROSION COTIERE

L'Agence de Protection et d'Aménagement du Littoral lance un appel d'offres, en trois (3) lots, relatif aux travaux de protection du littoral de Sousse Nord contre l'érosion côtière :

Lot 1- Travaux de protection du littoral de Hergla ;

Lot 2- Travaux de protection du littoral de Chatt Mariem ;

Lot 3- Travaux de protection du littoral de Hammam Sousse et Sousse port – Hadhramaout.

Le dossier d'appel d'offres est soumis aux « Règles d'attribution de marchés de fournitures et de services dans le cadre de la coopération financière avec les pays en développement » de la coopération financière Allemande à travers la KfW, vu qu'il est financé par un don du Gouvernement Fédéral Allemand.

Le présent appel d'offres se décompose en trois (3) lots et il est ouvert aux :

\* Entreprises tunisiennes agréées pour les Travaux Maritimes Catégorie TM3 et plus, et les groupements d'entreprises tunisiennes agréées en travaux maritimes dont le chef de file est agréé pour les Travaux Maritimes Catégorie 3 et plus.

\* Entreprises étrangères pouvant justifier par des documents authentiques (cartes grises, contrat de location, contrat de travail ou autres...) de la capacité équivalente de répondre aux critères d'attribution de l'agrément demandé (TM3 et plus).

Les candidats éligibles aux conditions définies ci-dessus peuvent présenter une offre pour les trois lots et il sera attribué un ou plusieurs lots selon la combinaison la plus favorable à l'Administration :

- Un (1) lot au maximum pour un même soumissionnaire agréé pour les Travaux Maritimes catégorie 3 ou 4 ou équivalent pour les entreprises étrangères;

- Un, deux ou trois lots pour un même soumissionnaire agréé pour les Travaux Maritimes catégorie 5 ou équivalent pour les entreprises étrangères.

Les entreprises désirant participer peuvent retirer gratuitement le dossier d'Appel d'Offres auprès de l'APAL au 2 Rue Mohamed Rachid Ridha, Belvédère 1002 Tunis sous réserve de la présentation de l'agrément mentionné ci-dessus. Pour les entreprises étrangères une demande de retrait de l'A.O cachetée doit être déposée au BO de l'APAL.

Les offres contiendront les documents indiqués ci-après répartis en trois groupes et placés dans trois enveloppes séparées, portant respectivement les mentions " Enveloppe A : Offre Technique ", " Enveloppe B : Offre Financière" et " Enveloppe C : Enveloppe extérieure"

**Chacune des enveloppes sera fermée.**

**Enveloppe A** : portant la mention « **Offre technique et justificatifs** »

Le nom du candidat, l'adresse, le numéro de téléphone et l'objet de l'appel d'offres doivent figurer sur cette enveloppe qui doit contenir en triple exemplaires (original et 2 copies), les documents suivants :

- Liste du personnel que le soumissionnaire compte utiliser ;
- Liste des moyens matériels que le soumissionnaire compte utiliser ;
- Planning de réalisation des travaux ;
- Programme d'approvisionnement en matériaux ;
- Liste des travaux sous-traités ;
- Liste des travaux similaires réalisés de l'années 2000 à 2015.

**Enveloppe B** : "L'enveloppe B" portant la mention « **Offre Financière** » contiendra en triple exemplaires (original et 2 copies), les documents suivants, placés dans cet ordre :

- Soumission (Acte d'engagement) ;
- Bordereau des prix ;
- Détail estimatif ;
- Sous détail des prix unitaires.

**Enveloppe C** : . L'enveloppe extérieure : « Enveloppe C » doit contenir en triple exemplaires (original et 2 copies), les documents suivants :

- Cautionnement provisoire en numéraire ou caution bancaire qui le remplace de 35 000 DT pour chaque lot pour les entreprises catégories 5, pour les entreprises catégories TM3 ou TM4, une seule caution de 35 000 DT pour l'ensemble des 3 lots suffit ;
- Fiche de renseignements généraux sur le soumissionnaire ;
- Déclaration d'engagement d'assurance ;
- Attestation de situation fiscale ;
- Certificat d'affiliation à la caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) ;
- Certificat de non faillite ou en redressement judiciaire ou tout autre document équivalent prévu par le droit du pays d'origine pour les soumissionnaires non résidents en Tunisie ;
- Copie de l'agrément ;
- Déclaration sur l'honneur de non influence ;
- Procuration ;
- Le CAO, le CCAP, le CCTP et les dossiers plans ;
- Déclaration du groupement solidaire (au cas où le soumissionnaire est un groupement d'entreprises cette déclaration doit définir clairement l'entreprise chef de file) ;
- Déclaration d'engagement selon la réglementation de la KfW ;
- Déclaration de non appartenance ;
- Extrait du registre de commerce pour les soumissionnaires résidents ou tout autre document équivalent prévu par le droit du pays d'origine pour les soumissionnaires non résidents en Tunisie .

Chacune des enveloppes " A " et " B " sera fermée et scellée. Ces deux enveloppes seront placées dans l'enveloppe extérieure « Enveloppe C » fermée et scellée. Cette dernière qui ne devra comporter que la mention suivante : « Ne pas ouvrir - Appel d'offres N° 03/2016 : Travaux de protection du littoral de Sousse Nord contre l'érosion côtière». ***L'offre doit parvenir par poste ou par rapide poste ou directement au bureau d'ordre central de l'APAL contre reçu – au plus tard le 04 Avril 2016 à 12h (le cachet du bureau d'ordre faisant foi).***

***L'ouverture des plis administratifs et techniques est publique et se tiendra le même jour à 14h*** au RDC du siège de l'APAL.

Toute offre non conforme aux clauses du cahier des charges ou parvenant après la date limite de réception des offres ne sera pas prise en considération.

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant cent vingt jours (120 jours), à compter de la date limite de réception des offres.